
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2019**



Délibération n°2019-02-02

Approbation du compte
administratif 2018.

LE DIX-NEUF FEVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2019
Date d'affichage : 13 février 2019
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2019

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Annette FEUILLADE-MASSON, Thibaut SIMONIN, Martial BOUISSOU, Robert BAUER, Annie LAMIRAUD, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Éric ROUSSEAU, Juliette LOUIS, Séverine CHEMINADE, Evelyne BONNEAU, Pierre ROUGEMONT, Francis CAILLAUD, Paulette MICHEL et Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Arrivée de Jean-Jacques FOURNIÉ à 18 h 50 - Question n°1

Absents avec procuration :

Annie COULOMBEL avec procuration à Denis DOLIMONT
Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE
Michel TAMISIER avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absents :

Frédéric RÉAUD, Laure BARBIER, David BRIÈRE, Nicole GUIRADO, Marie-France CHANGEUR, Serge LOUIS et Jean-Pierre COURALET.

Annie LAMIRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 19 février 2019

DELIBERATION N°2019-02-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

REFERENCES :

- Articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14

Après que les résultats comptables aient été exposés en séance,

Après que plusieurs explications d'ordre technique aient été apportées,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick VAUD, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Denis DOLIMONT, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs qui sont approuvés, à l'unanimité des voix exprimées par 22 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2019.*

Le Maire,
Denis DOLIMONT



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21/2/2019

Affiché le :

22/2/2019

A Saint-Yrieix, le 22/2/2019
Le Maire,
Denis DOLIMONT

